

Au mois d'août 1859, les travaux finis et les comptes arrêtés, on constitua la Société en commandite par actions. Celles-ci étaient au nombre de 1 387 seulement, émises à 500 francs, ce qui faisait un capital de 693 500 francs. Des obligations hypothécaires, au nombre de 1 528, furent émises au même taux, et sont remboursables à 625 francs, par un tirage annuel, en trente-quatre ans.

Il fut convenu que les associés-entrepreneurs qui avaient exécuté les travaux recevraient 60 pour 100 en argent et 40 pour 100 en actions.

Le terrain qui, comme il a été dit, comprenait une surface de 2 035 m. 22<sup>a</sup>, fut cédé par la Société de la rue Impériale au prix de 500 francs.

\*  
\* \*

On se rappelle peut-être que, dans le but de favoriser le développement des grands travaux publics, la loi du 22 juin 1854, qui autorisait la ville à emprunter et à s'imposer extraordinairement, avait en même temps exempté d'impôts durant vingt-cinq années les constructions de la rue Impériale.

L'Empire s'était rappelé que le roi Louis XVI, pour favoriser la construction du quartier Perrache, avait, par lettres patentes, exempté de l'impôt foncier pour trente années, si ma mémoire est fidèle, les constructions de ce quartier.

L'exemption accordée par l'Empire s'appliquait-elle seulement aux constructions visées par le traité antérieur au décret, c'est-à-dire le traité du 15 février 1854 (le décret était du 31 mars), ou bien s'étendait-elle aux constructions qui faisaient l'objet du traité postérieur, du 4 mars 1855, dans lequel était comprise la reconstruction de la rue de la Bourse ?

Poncet et Berloty, le notaire de la Société de la rue Impériale, qui traitèrent l'affaire avec les acquéreurs, n'hésitaient pas, naturellement, à interpréter le décret impérial dans ce sens que l'exemption d'impôts s'appliquait à la rue de la Bourse. Les acquéreurs le crurent ou les crurent.

Mais avec le fisc il ne faut jamais s'attendre à ce qu'en cas de doute les clauses de la loi ne soient pas interprétées dans le sens le plus restrictif. L'exemption du quartier Perrache fut elle-même